ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prescription de psychostimulants en direction des enfants dit « hyperactifs »

Question écrite n° 16345

Texte de la question

M. Boris Vallaud attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'augmentation inquiétante des prescriptions de psychostimulants en direction des enfants dits « hyperactifs » en France. Les troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité (TDAH) chez l'enfant et l'adolescent sont traités avec des médicaments à base de méthylphénidate. Selon la caisse primaire d'assurance-maladie (source AMELI), le nombre de boîtes de psychostimulants remboursées par la sécurité sociale est passé de 503 956 en 2012 à 813 413 en 2017, soit une augmentation de plus de 61 % en seulement 5 ans. Selon les résultats d'une étude récente réalisée par une équipe de l'université de Copenhague, le méthylphénidate pourrait provoquer des effets indésirables graves cardiovasculaires et neuropsychiques, avec une amélioration modeste sur les symptômes du syndrome d'hyperactivité, la qualité de vie et le comportement scolaire. En conséquence, il lui demande, au regard du principe de précaution et d'action préventive, quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement afin de diminuer la consommation de psychostimulants chez les enfants et les adolescents.

Texte de la réponse

Le méthylphénidate est indiqué chez l'enfant dans le traitement des troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité (TDAH). Ce traitement s'accompagne d'effets indésirables cardiaques, neuro-psychologiques et cardiovasculaires lors d'un usage à long terme pour une efficacité jugée parfois modeste sur les symptômes de l'hyperactivité, de la qualité de vie et du comportement scolaire. Le rapport « Méthylphénidate : données d'utilisation et de sécurité d'emploi en France", publié en 2017 par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), mentionne en pages 10 et 11 que l'utilisation du méthylphénidate en France restait faible au regard de la prévalence de la maladie et bien inférieure à celle observée dans d'autres pays européens dont le Royaume-Uni, La Norvège, la Suède et le Danemark. La consommation de méthylphénidate est très encadrée en France. Elle est néanmoins en croissance. Dans ces conditions et consciente des inquiétudes qui persistent sur la santé des enfants traités à long terme et du recours croissant à ce traitement, la ministre des solidarités et de la santé sollicite l'ANSM pour disposer d'un état des lieux actualisé et des actions mises en œuvre.

Données clés

Auteur : M. Boris Vallaud
Circonscription : Landes (3e circonscription) - Socialistes et apparentés
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16345
Rubrique : Pharmacie et médicaments
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE16345

Question publiée au JO le : 29 janvier 2019, page 810
Réponse publiée au JO le : 18 juin 2019, page 5635